



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 13 février 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Sophie BAUDOIN à Bernadette CACALY – Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

DELIB 2015.02.09 10

OBJET : Autoriser le Maire à déposer le permis de construire pour la réhabilitation d'un corps de ferme en locaux associatifs à Gargues

Martial VIAL, adjoint délégué au développement durable et aménagement urbain, déplacements / modes doux, rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de réhabilitation d'un corps de ferme en locaux associatifs à Gargues a démarré en 2014, notamment avec le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

L'équipe de maîtrise d'œuvre travaillant actuellement sur la phase A.P.S. (Avant Projet Sommaire), il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire.

Régie par la loi du 31 décembre 1976 et par un décret du 30 décembre 1983 (Code de l'urbanisme article L421-1 à L421-5 et R 421-1 à R 424-3), la demande de permis de construire doit être déposée par le propriétaire du bâtiment.

Le demandeur étant une personne publique, le conseil municipal doit autoriser le maire à effectuer les formalités de dépôt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire à déposer et à signer le dossier de demande de permis de construire ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la réhabilitation d'un corps de ferme en locaux associatifs à Gargues.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 10 février 2015

Publication et transmission en sous-préfecture le 11 février 2015

Le Maire,

Michel BACCONNIER

